



Accident de travail . routier loin de chez moi

Par **jojo60240**, le **01/03/2015** à **23:19**

Bonjour j'ai eu un accident du travail vendredi je suis routier en porte engins je me suis fait une fracture ouverte du pouce os casser ongle plus fracture ouverte 20 point de suture operation direct a sos main de lesquin

je me suis fait operer dans l'urgence et il me fallait une personne pour venir me sortir de la clinique mon patron n'était pas dispo ces mon pere qui a fait 480 kms aller retour pour me recquerer a la clinique ya t'il un moyen quil ce fasse rembourser ces frais de route

merci d'avancr

Par **moisse**, le **02/03/2015** à **10:27**

Bonjour,

Le rapatriement est effectivement à la charge de l'employeur, mais sur la simple base d'un billet de chemin de fer.

Le déplacement de l'accompagnateur est lui aussi pris en charge.

Convention collective annexe 1 (ouvriers) article 11